

Tarifs

Recouvrement international

Recouvrement amiable

Recouvrement complet ou partiel

- Des frais de dossier de € 45 sont facturés au début de la procédure.
- Lorsqu'Intrum récupère complètement ou partiellement une créance internationale, Intrum vous facture la commission ci-dessous sur le montant total récupéré (avec un minimum de € 20 par dossier).

Tarif pays Européens

Tarifs valables pour l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Recouvrement B2B

Ancienneté de la créance	Montants < € 500	Montants € 500 à € 10.000	Montants < € 10.000
< 90	15%	7%	5%
< 90 - 180	16%	10%	7%
> 180	17%	12%	8%

Recouvrement B2C

Valeur de la créance	Commission
< € 200	30%
€ 200 - € 500	25%
€ 500 - € 15.000	16%
> € 15.000	9%

Tarif pour les autres pays

Recouvrement B2B

Ancienneté de la créance	Montants < € 500	Montants € 500 à € 10.000	Montants < € 10.000
< 90	16%	12%	10%
< 90 - 180	17%	15%	14%
> 180	20%	19%	18%

Recouvrement B2C

Valeur de la créance	Commission
< € 200	35%
€ 200 - € 500	27%
€ 500 - € 15.000	20%
> € 15.000	15%

Pas de recouvrement

- Lorsqu'Intrum ne récupère rien, Intrum ne vous facture aucuns frais supplémentaires.

Frais divers

- Frais bancaires par virement à l'étranger : coûts effectifs
- Vérification d'adresse : coûts effectifs
- Surcoût pour l'agent local : coûts effectifs

Avant de consentir des frais divers, une autorisation préalable vous sera toujours demandée.

Recouvrement judiciaire

Si la phase amiable échoue, il est possible de passer par la voie judiciaire.

Intrum vous offre la possibilité d'engager une procédure judiciaire et vous donne un avis par dossier. Les coûts effectifs vous seront facturés au début de la procédure, qui diffère d'un pays à l'autre.

Conventions supplémentaires

- L'outil en ligne Intrum Web garantit une communication simple, rapide et efficace. Il offre, en outre, de nombreuses possibilités de reporting.
- En cas de questions sur le déroulement des opérations, les rapports, la facturation, les paiements... vous avez toujours la possibilité de vous adresser à votre personne de contact fixe.
- Toutes les sommes perçues vous sont reversées sur une base mensuelle.
- La somme principale remise est majorée de la clause pénale et des intérêts, et ce conformément à vos conditions générales. À défaut, la somme principale est majorée d'intérêts (12 % sur une base annuelle) et d'une clause pénale forfaitaire (18 %, avec un minimum de € 75) en cas de créances B2B.
- Intrum a le droit d'appliquer les tarifs en vigueur à tous les paiements, qu'ils vous soient versés directement à vous ou à Intrum.
- En cas de retrait d'un dossier pendant la phase amiable avant la conclusion de parcours, en cas de contestation fondée, en cas d'octroi d'une note de crédit, un forfait de € 40 vous sera facturé.
- Les nouvelles attestations fiscales qui s'appliquent vous sont envoyées par e-mail chaque mois. Ce service ne vous est pas facturé.
- Tous les montants mentionnés s'entendent hors TVA.